



## « RISK FORMATION »

49 Rue Pothier – 97460 SAINT-PAUL  
expertcom974@gmail.com

<http://riskformation.fr/>

Siret : 539 973 347 00039 – APE : 8559A

Mobile : 06 92 73 99 73

DAOF : 98970384297



### Programme de formation Création et Gestion d'Association

#### **- Le public cible ;**

Tout public

#### **- Le nombre de stagiaires par session ;**

Nombre de participants : 8 à 12 personnes maximum

#### **- Les pré-requis nécessaires pour prétendre à suivre la formation ;**

Lire, parler et comprendre le français.

#### **- L'organisation et les modalités de déroulement de la formation (intersession notamment);**

L'organisation est sur cinq journées

#### **- La durée de la formation ;**

Durée : 35 Heures

#### **- Les objectifs de la formation ;**

Appréhender les concepts liés à la création et à la gestion d'association

#### **- Les contenus indicatifs :**

##### **Partie juridique (10 Heures) :**

1. Organisation de l'assemblée d'ouverture
2. Rédaction des statuts :
  - définition de l'objet
  - définition des catégories de membres
  - fonctionnement du CA
  - fonction des assemblées
  - choix des quorum
3. Rédaction des PV
4. Déclaration (Préfecture, JO)
5. Comment convoquer une assemblée
6. Droit des adhérents
7. La tenue du registre spécial
8. La rédaction d'un rapport moral et d'un rapport financier
9. L'organisation d'une assemblée
10. Différence association fondation et fond de dotation

##### **Partie comptable (10 Heures) :**

1. L'établissement de documents comptables : factures, bon de livraison, reçu
2. La comptabilisation des recettes
3. La comptabilisation des dépenses
4. Le suivi de trésorerie
5. L'organisation du budget
6. La production de documents de synthèse

##### **Partie fiscale (10 Heures) :**

1. La notion de gestion désintéressée d'une association
2. L'ingérence et ses conséquences
3. La TVA
4. L'IS
5. Les impôts fonciers
6. Les autres taxes
7. La déductibilité des dons

**Partie sociale (5 Heures) :**

1. La déclaration d'un salarié
2. La rédaction du contrat de travail : Choix du contrat  
Les mentions obligatoires  
La différence entre contrat de travail et contrat de prestation
3. Les organismes sociaux
4. Les déclarations sociales : Version papier  
Version net
5. Les documents de synthèses annuels
6. La DSN

**- Les modalités d'animation et moyens d'encadrement de la formation :**

En salle de séminaire, avec un formateur, utilisation de paper board, vidéo projection et support de cours